

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 2170000: employes de casino**

En vigueur au 01/01/2016 (Dernière actualisation de la page 03/02/2016)

Il n'y a pas de barème sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.